Dossier D'information Mairie

(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant la modification d'une installation radioélectrique pour le site T11888

29 avenue DE LA DIVISION LECLERC

92320 CHATILLON

Le projet de Bouygues Telecom s'inscrit dans le cadre d'une évolution physique ou logicielle d'une antenne-relais existante.

Date : 26/08/2026

SOMMAIRE

1. Fiche d'identité du site 3

2. Photographie du site existant 4

3. Motivation du projet de déploiement 5

4. Phase de déploiement du projet 7

a. Phase projet 7

b. Calendrier indicatif 8

5. Plans et visuels du projet 9

a. Extrait cadastral avec localisation du site 9

b. Plan de situation à l'échelle 10

6. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée 14

a. Antennes à faisceaux fixe 14

b. Antennes à faisceaux orientables 14

7. Informations 15

a. Périmètre de sécurité 15

b. Etablissements particuliers 15

8. Etat des connaissances 18

1. Fiche d'identité du site

Commune : CHATILLON

Nom du site : T11888

Adresse du site : 29 avenue DE LA DIVISION LECLERC

92320 CHATILLON

Coordonnées du site en Lambert 2E (Lambert II Etendu) :

X : 595960 Y : 2422035 Z : 138 m NGF sol

Le projet concerne la modification d'une antenne relais existante.

Et fait l'objet d'une / d'un :

	Déclaration préalable
	Permis de construire

2. Photographie du site existant



3. Motivation du projet de déploiement

Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs antennes-relais, **positionnées sur des pylônes dédiés ou des points hauts existants,** communiquant **directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans leur périmètre. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.**

L'augmentation du volume de communications simultanées (voix et/ou data) et des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Le site décrit dans ce dossier portera plusieurs générations technologiques dont le détail est disponible dans la partie 5 : « Caractéristiques d'ingénierie de l'installation ».

Le site décrit dans ce dossier portera plusieurs générations technologiques dont le détail est disponible dans la partie 5 : « Caractéristiques d'ingénierie de l'installation ».

Toutes les technologies listées dans le texte qui suit peuvent être présentes sur votre site, et chacune d'entre elle possède son utilité. En vous référant au tableau d'ingénierie dans les pages suivantes, vous pourrez voir :

- La 2G (GSM) sur les fréquences 900MHz et 1800MHz. C'est une technologie qui répond uniquement au besoin de téléphonie mobile, et assure un service voix et SMS à minima en EDGE.

- La 3G (UMTS[1]) sur les fréquences 900MHz et 2100MHz. Elle marque le passage des systèmes de téléphonie à des systèmes tournés vers des services multimédia. Elle augmente les débits pour enfin avoir une expérience d'Internet en mobilité similaire à celle de l'Internet fixe, et sert aujourd'hui principalement aux terminaux bancaires.

- La 4G (LTE[2]) sur les fréquences 700MHz, 800MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz. Cette technologie alimente vos usages voix et data.

[1] Universal Mobile Télécommunications System

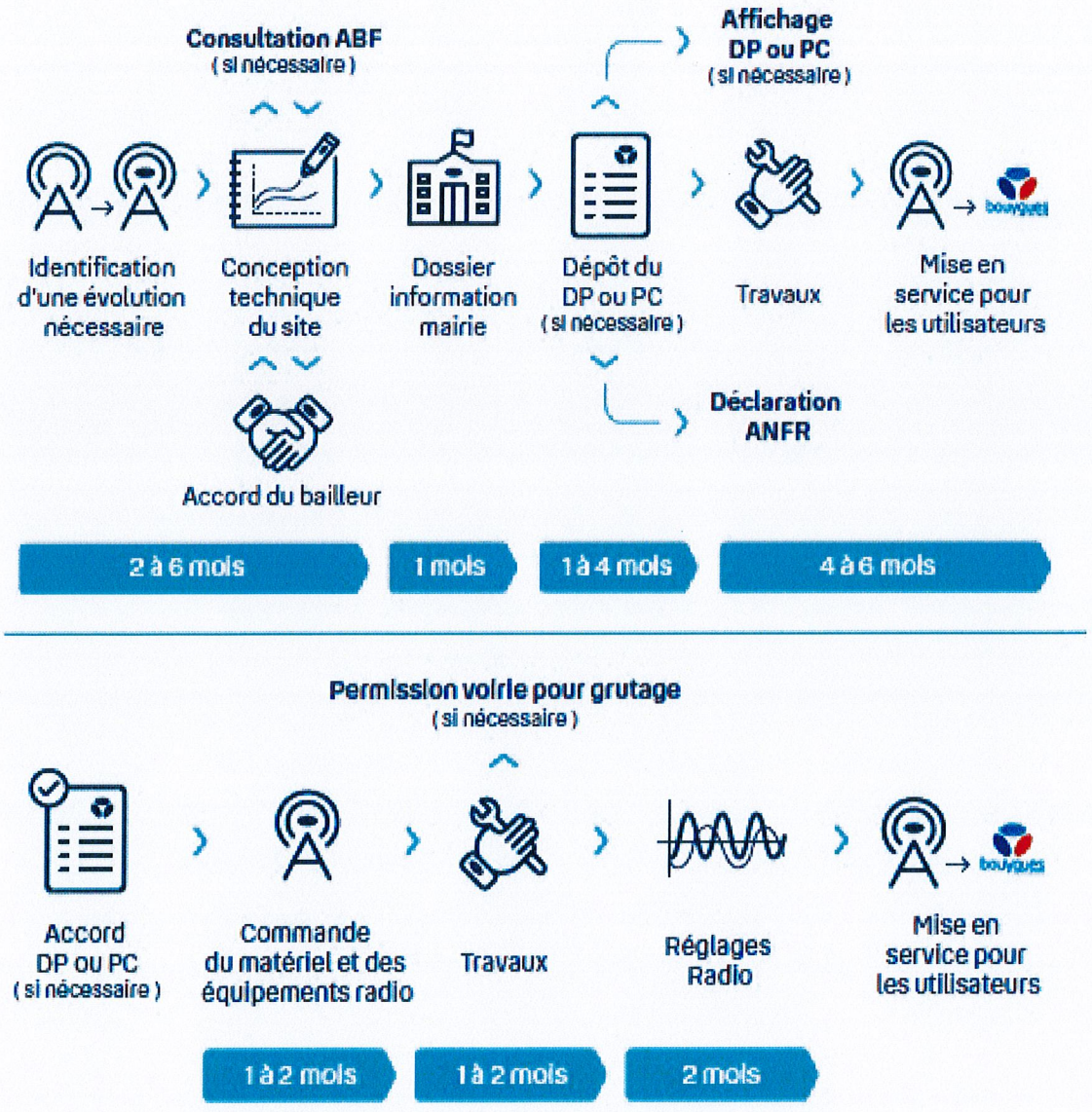
[2] Long Term Evolution

- La 5G (NR3) est la dernière technologie de la téléphonie mobile. Elle est présente soit sur la nouvelle bande de fréquence 3500MHz soit sur la fréquence existante 2100, partiellement allouée à la 5G pour cohabiter avec la 4G. La 5G vient entre autres désaturer l'usage data 4G, souvent sursollicité. Toutes les informations supplémentaires quant aux usages potentiels de la 5G et son fonctionnement sont disponibles en pièces jointes de ce dossier.

[3] New Radio

4. Phase de déploiement du projet

a. Phase projet



b. Calendrier indicatif

La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.

Ce calendrier a un but informatif et est soumis aux aléas de la construction et des formalités administratives.

Date prévisionnelle de mise en service : **2026.**

5. Plans et visuels du projet

a. Extrait cadastral avec localisation du site

Département :
HAUTS DE SEINE

Commune :
CHATILLON

Section : AF
Feuille : 000 AF 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts Fonciers
PTGC des Hauts-de-Seine 7 Boulevard des Bouvets 92741
92741 NANTERRE cedex
tél. 01 41 37 83 00 -fax
sdif92.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

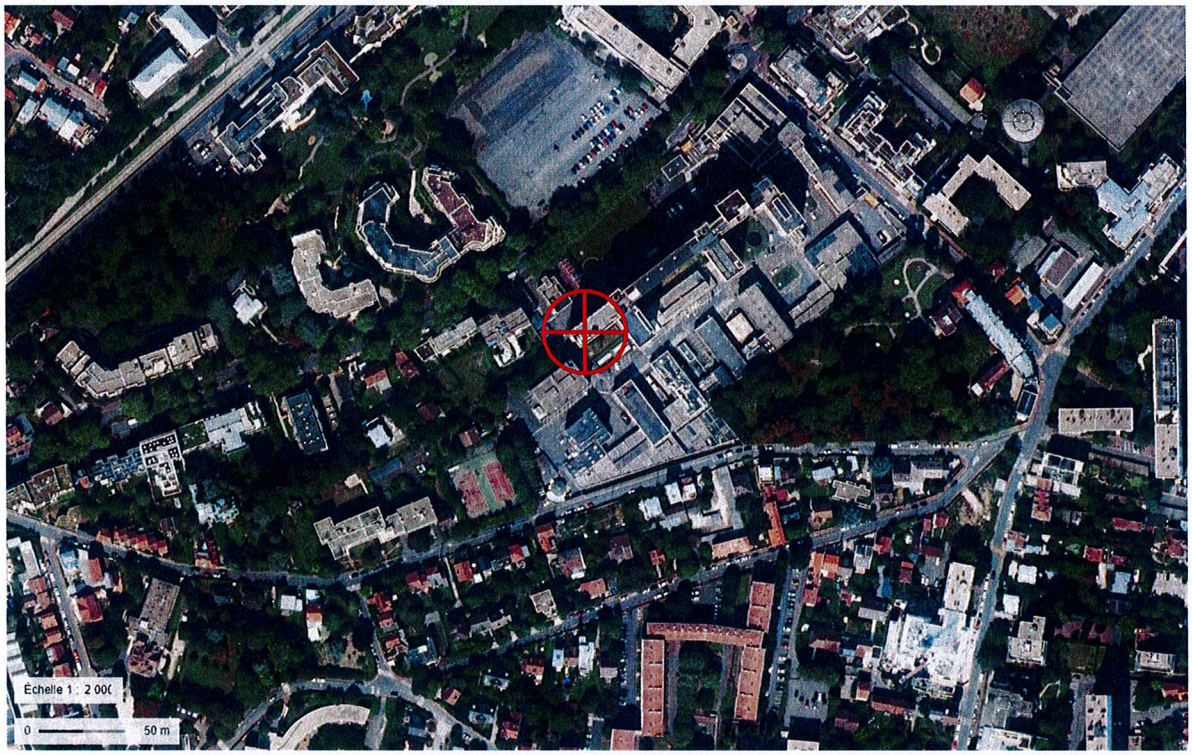
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

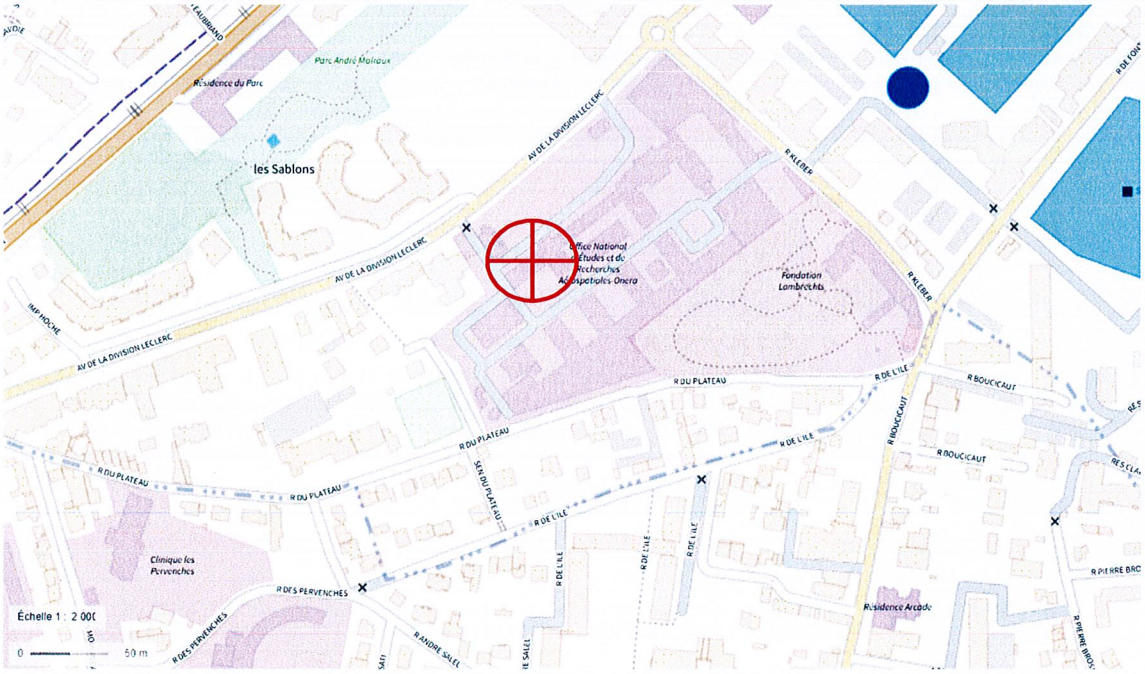


b. Plan de situation à l'échelle

Vue satellite

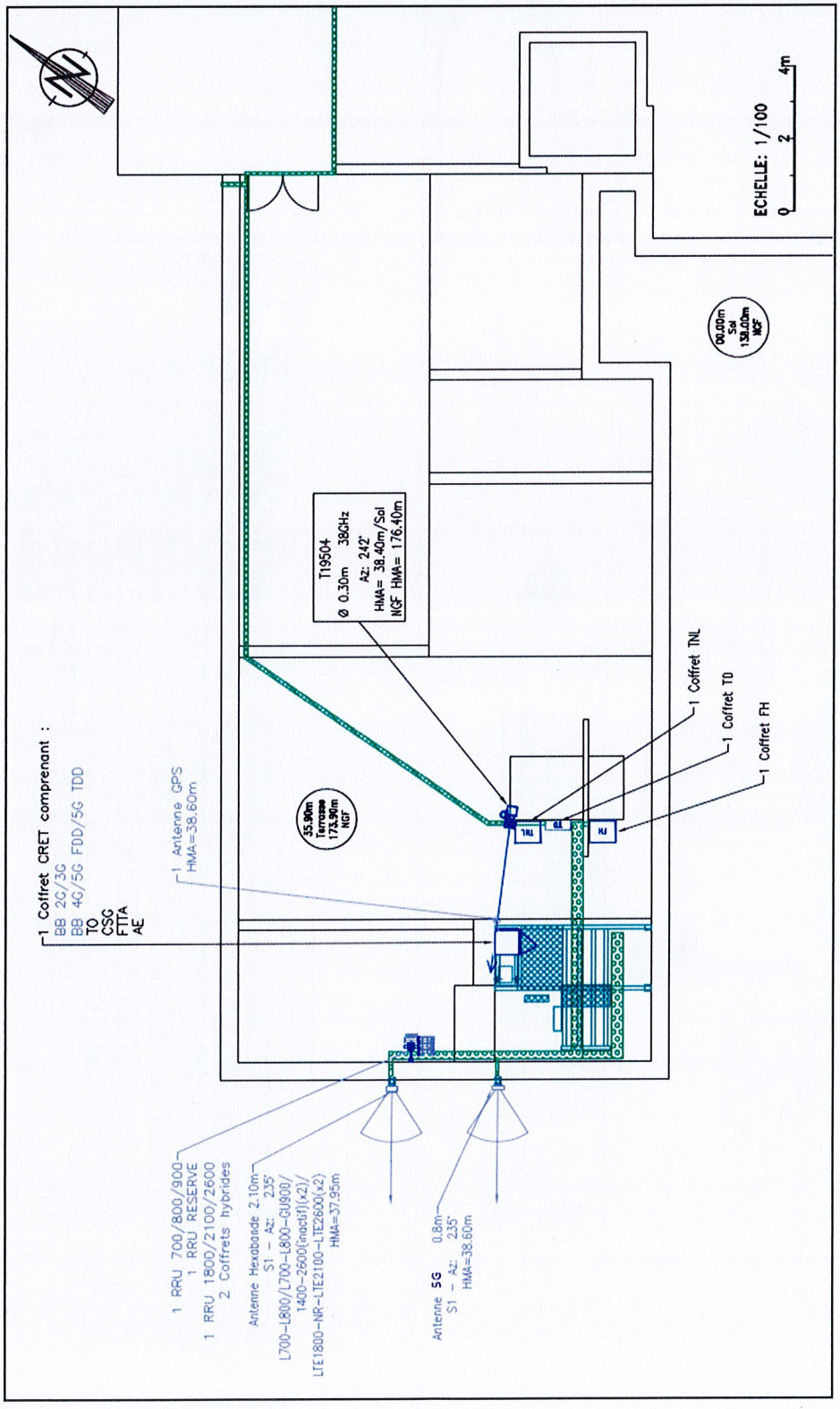


Vue en plan IGN

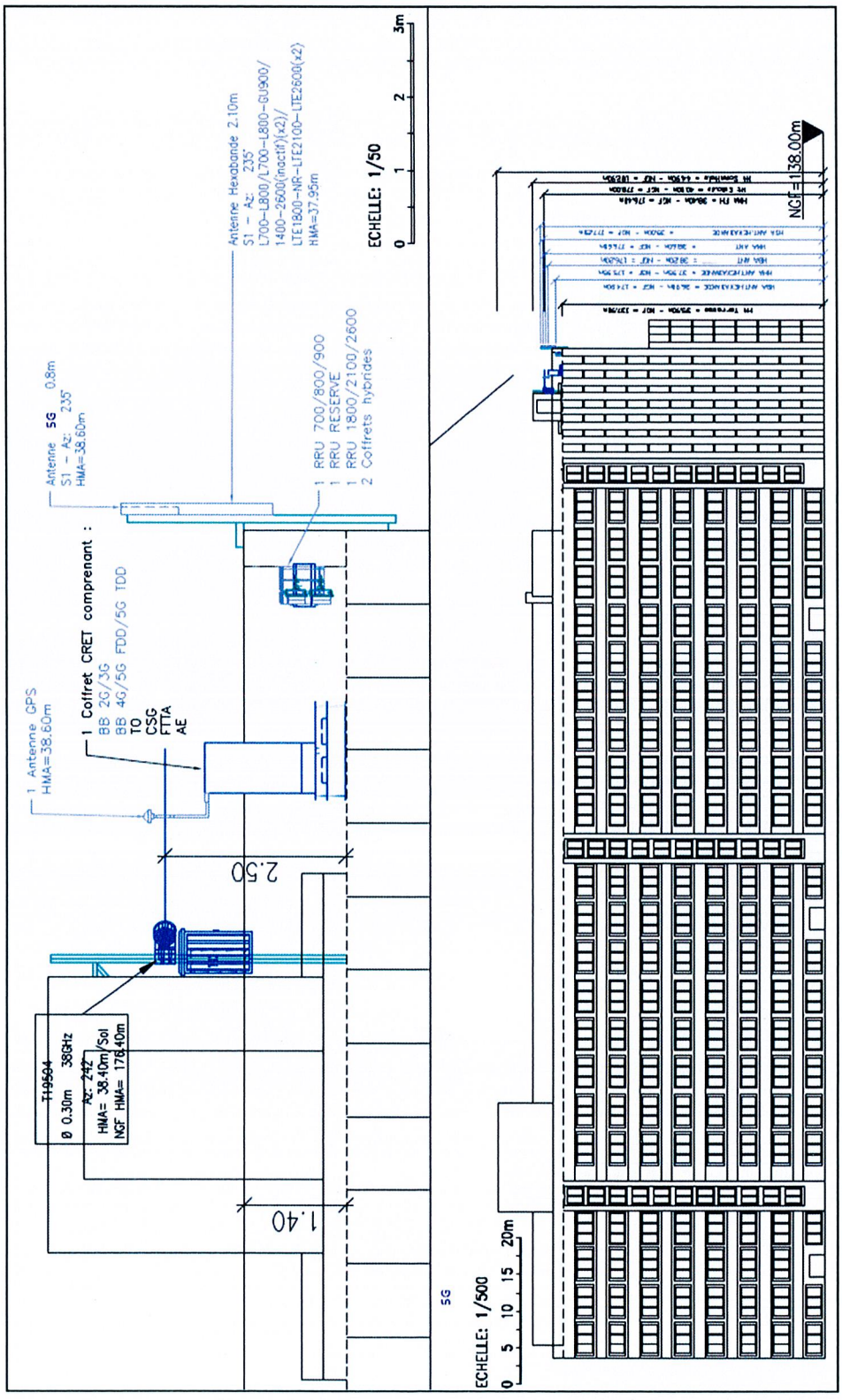


Plan des installations projetées

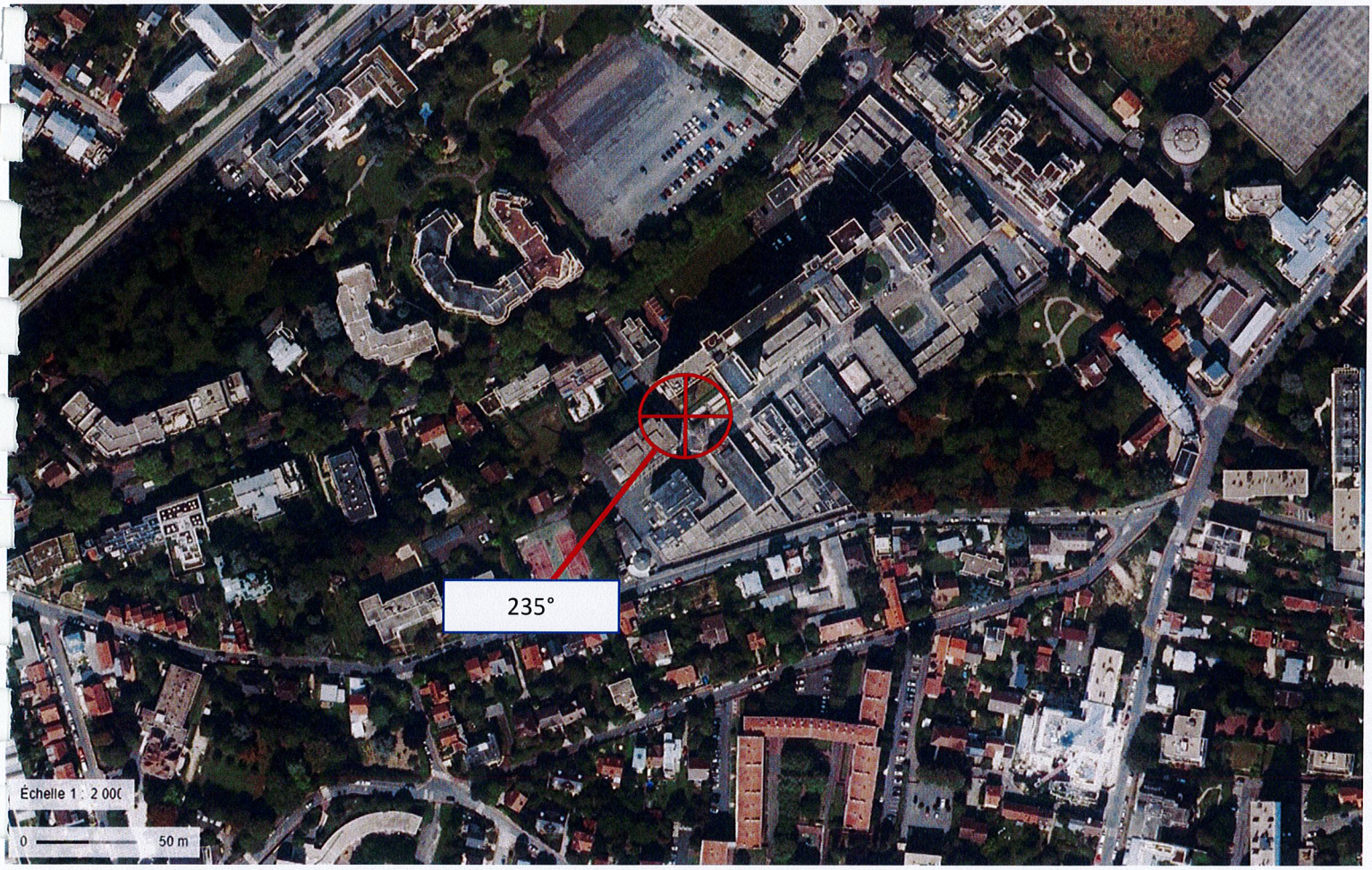
Vue en plan



Vue en élévation



Plan de quartier localisant le site avec Azimuts



6. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

Nombre d'antennes total prévues : 2

Si le même nom d'antenne apparait consécutivement dans les deux tableaux, c'est que le type d'antenne est une antenne capable de porter les technologies 4G et 5G. Cela n'a pas d'incidence sur le calcul habituel de l'exposition du public aux ondes

2 *Elément(s) modifié(s) ou ajouté(s)*

a. Antennes à faisceaux fixe

ANTENNE	Génération de système mobile	Gamme de fréquences (mhz)	AZIMUT [4] (°)	HMA (m)[5]	Angle d'inclinaison – Tilt [6](°)	PUISSANCE ISOTROPE RAYONNEE (dBW)	PUISSANCE APPARENTE RAYONNEE (dBW)
S1A1	4G	700	235°	37.95 m	10°	30.9	28.75
	4G	800			10°	31.3	29.15
	3G	900			10°	31.6	29.45
	4G	1800			6°	36	33.85
	4G	2600			6°	34.9	32.75
	NR/5G	2100			6°	35.9	33.75

b. Antennes à faisceaux orientables

ANTENNE	Génération de système mobile	Gammes de fréquences	AZIMUT [4] (°)	HMA [5] (m)	Angle d'inclinaison [6] (°)	PUISSANCE ISOTROPE RAYONNEE (dBW)	Puissance Apparente Rayonnée (dBw)
S1A2	5G	NR 3500	235°	38.60 m	0°	49.3	47.15

7. Informations

a. Périmètre de sécurité

Existence d'un périmètre de sécurité[1] accessible au public ?

[1]zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

☒Oui, balisé ☐Non accessible

b. Etablissements particuliers

Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

☐Oui ☒Non

Estimation des antennes à faisceaux fixes

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m) *
SO				

**La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.*

Estimation des antennes à faisceaux orientables

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables (5G) de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m) *
SO				

**La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.*

La présentation distincte des expositions, introduite dans la révision 2.0 du 07/11/2019 des lignes directrices nationales sur la présentation des résultats de simulation, répond à un objectif de transparence.

La distinction, entre l'exposition des antennes à faisceaux fixes d'une part et orientables d'autre part, s'explique par la nature très différentes des expositions.

En effet :

- Les antennes traditionnelles à faisceaux fixes produisent une exposition uniforme dans l'axe de ces dernières et relativement constante dans le temps au gré du cumul des usages des clients connectés sur la station émettrice.
- Les antennes à faisceaux orientables produisent, pour leur part, une exposition localisée et d'autant plus réduite que le temps d'exposition est conditionné par :
 - La vitesse de communication

- La présence ou non de terminaux 5G actifs dans la direction du ou des faisceaux dynamiques générés par les antennes.

L'appréciation de l'exposition ne saurait s'appuyer sur la somme arithmétique des expositions issues des prédictions de calcul présentées dans ce dossier.

La mesure de l'exposition in situ reste la seule approche pertinente pour apprécier la réalité de l'exposition globale des expositions radiofréquences (FM, Télévision, Téléphonie mobile etc..).



8.Etat des connaissances

Documents élaborés par l'Etat

- http://www.radiofrequences.gouv.fr/spip.php?article101
- Fiche antenne relais de téléphonie mobile
- Fiche les obligations des opérateurs de téléphonie mobile
- Fiche questions – réponses sur les antennes relais

Documents élaborés par les agences de régulation

- Fréquences : www.anfr.fr
- Retrouvez l'emplacement des antennes radioélectriques et consulter les mesures d'exposition aux ondes sur tout le territoire français : https://www.cartoradio.fr/index.html#/
- Santé : www.anses.fr
- Code des télécommunications : www.arcep.fr

Questions/Réponses sur la 5G

- https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html
- https://www.fftelecoms.org/grand-public/faq-5g-et-sante/